



Feuillelet de l'Exarchat

juin 2008 — n° 4

LETTRE DE S. EM. L'ARCHEVÊQUE GABRIEL DE COMANE, LUE LORS DE L'ASSEMBLEE PASTORALE LE 30 MAI 2008

Je me souviens que quand j'étais enfant, il arrivait à mes parents et à mes professeurs de me punir pour telle ou telle chose que j'avais faites, ou que je n'avais pas fait. Cela n'était naturellement pas agréable pour moi, et j'en souffrais, je me sentais même offensé ! C'est parce qu'à l'époque je pensais comme un enfant, mais maintenant que je suis adulte, je suis reconnaissant à mes parents et à mes professeurs pour la façon dont ils m'ont élevé, parce que je sais maintenant qu'ils ont agi de la sorte parce qu'ils m'aimaient.

L'Eglise est notre Mère à tous, et elle aime réellement chacun de ses enfants. Elle agit avec chacun de nous comme le décrit de façon si belle le psaume 22 : *"Dans de tendres pâturages, Il me fait séjourner. Sur un ruisseau tranquille, Il me donne à manger..."* (Ps. 22,2).

Bien sûr, le psaume ici parle du Christ : c'est Lui qui nous guide. Mais Il a confié la tâche à Pierre : *"Paix mes agneaux... paix mes brebis..."* (Jn 21,15 ; 16). Et, dans la personne de Pierre, cette tâche est confiée à tous les Apôtres et, par eux, également à leurs successeurs, donc à chaque évêque, chacun responsable pour la communauté qui lui a été confiée.

À la fin de l'office de l'ordination épiscopale, le bâton pastoral est donné au nouvel évêque avec les paroles suivantes : *"Reçois ce bâton pour paître le troupeau du Christ qui t'est confié : qu'il soit dans tes mains pour les obéissants une houlette et un soutien ; mais pour les fourbes, les insoumis, qu'il soit un bâton d'autorité, de correction"*.

C'est le bâton, dont ce même psaume dit : *"Ton sceptre et Ta houlette, ce sont eux qui me consolent"* (Ps 22, 4). Même quand le pasteur emploie le bâton pour que le troupeau ne se disperse pas, pour le faire marcher sur le droit chemin, le fidèle sait qu'il le fait par amour de la vérité. Et c'est justement cette sollicitude pour la vérité, pour l'unité et l'amour, qui peut amener un évêque à imposer une sanction, jamais par esprit de vengeance, mais comme un moyen pour ramener tel ou tel de son égarement, pour le remettre sur le bon chemin, afin d'empêcher qu'un membre du troupeau ne traîne en arrière ou ne se perde.

C'est pour cela que les fidèles voient dans ces sanctions la sollicitude et la miséricorde de Dieu *"qui les suivra tous les jours"* (Ps 22, 6). Et au moindre signe de conversion, tout évêque pardonnera de tout cœur et se réjouira de cette conversion d'une brebis qui de nouveau marche sur le droit chemin.

Je vous écris cette lettre, chers frères et sœurs, parce qu'en tant qu'évêque de l'Eglise qui m'a été confiée, j'en suis responsable. Et parce que j'en suis responsable, j'ai la responsabilité et le devoir d'agir, avec discernement et fermeté, avec amour et équité. C'est pour cela que notre Seigneur Jésus-Christ dit : *"Qui vous entend, m'entend, qui vous reçoit,*

me reçoit, ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le ciel" (Lc 10,16 et Mt 18,18)

Cette compétence donne à chaque évêque la possibilité d'imposer l'unique sanction ecclésiastique qui existe, c'est-à-dire l'interdiction de communion pour les laïcs et la suspension a divinis pour le clergé. Cela veut dire pour un laïc qu'il ne peut plus communier ; pour un prêtre ou un diacre, qu'il ne peut plus célébrer à l'autel de Dieu. Mais, en fait, il s'agit d'une seule et même sanction, parce que la suspension veut dire ne plus pouvoir célébrer, or pour les prêtres célébrer, c'est aussi toujours communier.

Cependant, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit là de « pédagogie ». Parce que l'exclusion temporaire de la communion est plutôt un jugement éthique que juridique. Ce que je veux dire, c'est qu'en fait l'évêque constate que quelqu'un n'appartient plus à la communauté des fidèles, il constate que cette personne, par ses paroles ou ses actes, s'est mise en dehors de la communauté ecclésiale et ne peut donc plus prendre part à la communion qui est le « ferment de l'unité » et le « lien d'amour » de cette même communauté ecclésiale.

La seule bonne réaction d'un laïc ou d'un clerc touché par cette sanction, c'est de se hâter aussi vite que possible vers son évêque, non pas pour contester le « jugement », parce qu'il n'est pas question d'une condamnation, mais pour trouver la guérison. Et cette démarche doit être accompagnée de sa part par l'expression de la volonté sincère d'organiser dorénavant sa vie de telle façon, qu'il puisse *"se convertir, connaître la vérité, revenir à la raison, une fois dégagé des filets du diable, qui le retient captif, asservi à sa volonté"* (Tim 2,26) et de nouveau *"habiter dans la maison du Seigneur en la longueur des jours"* (Ps. 22, 6b)

Il est faut aussi de savoir qu'un prêtre peut également imposer en confession une « épitimie », une « pénitence », suivant la gravité du péché et suivant le degré de conscience spirituelle de celui qui vient se confesser, jusqu'à pouvoir l'exclure temporairement de la communion et après en avoir expressément référé à l'évêque. Cette pratique est aujourd'hui assez fréquente dans l'Eglise de Russie, notamment.

Dans tous ces cas, il s'agit de mesures de thérapie spirituelle et pastorale, qui tombent sous le secret de la confession. Cela ne fait pas montre de respect, de fidélité et d'engagement envers l'Eglise que de s'étendre en commentaires, çà et là, dans les médias, sur la façon d'agir de l'évêque ou du prêtre en la matière. Bien au contraire, c'est ajouter une faute à une autre faute, de sorte que *"leur dernière condition est devenue pire que la première"* (2 Pierre 3,20).

Archevêque Gabriel de Comane.

ORDINATIONS:

► Monseigneur l'Archevêque Gabriel a :

► tonsuré Lecteur puis Hypodiacre avant d'ordonner Diacre Vladimir Bronnikov et élevé au rang d'archiprêtre le père Guy Fontaine, le 4 mai, dimanche de Thomas, en l'église St Alexandre Nevsky à Liège (Belgique).



A l'occasion de la visite de Mgr Gabriel à Nantes, la paroisse St Basile de Césarée et St Alexis d'Ugine a béni sa maison paroissiale dédiée à Ste Marie de Paris dimanche 18 mai. La plus ancienne paroisse francophone de province créée en 1932 par Mgr Euloge était desservie au début par un prêtre français pour une communauté russe et grecque. La



paroisse St Basile a vécu 7 lieux de culte avant de recevoir en 2002 une chapelle en kit, de lancer un appel aux dons et de construire chapelle et maison paroissiale.

Occasion pour la paroisse de rencontrer son archevêque, d'échanger avec lui dans une atmosphère conviviale et

chaleureuse. Occasion pour Mgr Gabriel de

remettre un "grammata" à Emmanuel Vatinos grec de la première heure de la paroisse, ses parents faisaient partie des premiers paroissiens, et ouvrier constant des déménagements successifs jusqu'à l'aménagement de la maison paroissiale!! Occasion également d'écouter des poèmes de mère Marie lus par différents paroissiens, jeunes comme moins jeunes en français comme en russe. La vie et l'apport spirituel de Mère Marie avait été présenté aux paroissiens lors d'une journée au mois de mars, consacrée à mère Marie avec l'aide de l'ACER dont des membres étaient venus parler de mère Marie avec un bref historique du contexte et un témoignage bouleversant avec photos et film du pèlerinage à Ravensbrück organisé par l'exarchat et l'acer en novembre 2007.



Samedi 31 mai, dans les locaux de l'Institut Saint Serge à Paris, s'est tenue une **Assemblée Générale Extraordinaire de l'Archevêché**. Elle avait pour objet de donner à l'Administration diocésaine les moyens de participer à la création d'une Fondation pour assurer l'avenir de Saint Serge, présentement en butte à des difficultés tant au niveau de son budget de fonctionnement qu'à celui de son budget d'entretien des bâtiments.

Près de 140 délégués (64 clercs et 72 laïcs) ont participé à l'assemblée qui a voté une résolution autorisant l'Administration Diocésaine à participer à la création de cette fondation et à lui apporter, à cette fin, 30% au maximum de ses parts dans la SISF, société propriétaire de la colline Saint Serge, dont l'archevêché est le principal détenteur (à hauteur de 97.5%).

La veille, le vendredi 30 mai au soir, les clercs venus à l'Assemblée ont participé à une **réunion pastorale** au cours de laquelle le P. Nicolas Cernokrark, doyen de l'Institut Saint Serge, a présenté une communication suivie d'une discussion sur le thème : *"Annoncer l'Évangile dans le monde d'aujourd'hui"*. Une deuxième conférence sur ce même thème a été donnée à l'issue de l'Assemblée Générale, samedi en fin de matinée par l'Archimandrite Syméon. La réunion pastorale comme l'assemblée ont été l'occasion de rencontres fraternelles entre délégués dont certains venaient de loin, rencontres qui se sont déroulées dans un esprit chaleureux et constructif autour des buffets préparés par les hôtes de Saint Serge.

POLOGNE

S. Em. l'Archevêque Gabriel s'est rendu en visite officielle en Pologne, du 9 au 13 mai 2008, afin de représenter le Patriarcat Œcuménique aux cérémonies organisées par l'Église orthodoxe de Pologne à l'occasion du double jubilé de son primat, le métropolite Sawa de Varsovie et de toute la Pologne. Ce dernier fête en effet cette année le 10e anniversaire de son élection à la tête de l'Église orthodoxe de Pologne ainsi que ses 70 ans.

